



Indemnités après licenciement économique

Par **LADANOISE**, le **09/06/2008** à **13:51**

Bonjour,

Je travaille depuis 3 ans pour une petite société, mais une autre société partage les locaux et mon temps - je travaille donc en quelque sorte pour deux sociétés, mais je n'ai un contrat qu'avec l'une d'entre elles (qui facture l'autre société pour mes services).

Maintenant, la société pour laquelle je travaille va fermer, et l'autre société propose de m'embaucher, dans un premier temps avec les mêmes conditions (nombre d'heures (30), salaire, bénéfices...) mais avec le risque de devoir descendre à 20 heures après quelques mois.

Mes questions sont les suivantes :

- si je change de société, est-ce que je serai perdante au niveau de mes droits (ancienneté, chômage etc.) ?
- Est-ce que je n'ai pas intérêt à me faire licencier économique à la place afin de toucher plus d'argent pendant que je cherche un autre poste?
- Ai-je droit à des indemnités particulières si je me fais licencier pour motif économique?

Merci d'avance pour vos lumières!

TP